



# Fiche information URSSAF

règles URSSAF lorsque vous offrez des chèques / cartes cadeaux (budget œuvres sociales)

Si le montant total des dotations\* OFFERTES par salarié et par an est :

\*On entend par dotations les bons d'achats ou cadeaux physiques

CAS N°1

≤ 5% du Plafond (≤ 171€)

Événement de votre choix en une ou plusieurs fois

CAS N°2

> 5% du Plafond (> 171€)

Mais que ces 3 conditions sont simultanément réunies :

1

Attribution aux bénéficiaires lors d'occasions précises (10 événements URSSAF définis ci-dessous) qui les concernent directement

Les salariés

Leurs enfants

Mariage/Pacs  
Naissance  
Retraite  
Noël  
Ste Catherine  
St Nicolas  
Fête des mères  
Fête des pères

Rentrée scolaire : jusqu'à 26 ans révolus dans l'année civile\*

Noël : jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile

2

La valeur du bon d'achat pour chaque événement est conforme aux usages à savoir d'un montant ≤ 5% du Plafond (≤ 171€)

3

Mention de la nature des biens, des magasins ou rayons concernés (ex : mention « hors carburant et alimentaire courant »)

CAS N°3

> 5% du Plafond (> 171€)

Et si non respect d'une des 3 conditions

EXONERATION

SOU MIS À COTISATION DÈS LE 1<sup>ER</sup> € VERSÉ

**EXCEPTION :** les bons d'achat culturels sont déplafonnés et exonérés pour tous les salariés, toute l'année.

Attention : les cas N°1 et N°2 ne sont pas cumulatifs. \*Sous réserve de justification du suivi de scolarité.

**Plafond**  
Mensuel de la Sécurité Sociale  
**171€ en 2020**  
(5% x 3 417€)

Document non contractuel établi le 01/01/20 à titre informatif uniquement. Les éléments exposés ci-joint sont susceptibles d'évolution et ne sauraient se substituer à une analyse de situation.

**N°1 de la carte cadeau**  
multi-enseignes en France

# 3 exemples concrets



## EXEMPLE CAS N°1

≤ 5% du Plafond (≤ 171€)

Un salarié reçoit de son CE une carte cadeau Noël de 55€ et un cadeau physique de 75€ pour la fête du personnel.

Le montant total des dotations est de 130€ (55+75) < 171€



## EXEMPLE CAS N°2

> 5% du Plafond (> 171€)

Un salarié a un enfant de moins de 16 ans, son CE lui offre 4 cartes cadeaux :

- une carte cadeau de 171€ pour Noël Adulte
- une carte cadeau de 75€ pour Noël Enfant
- une carte cadeau de 80€ pour la Rentrée scolaire de son enfant
- une carte cadeau de 40€ pour la Fête des pères

Le montant total des dotations est de 361€ (171+75+80+40) > 171€

L'analyse s'effectue donc au cas par cas

1

L'attribution est faite lors d'évènements URSSAF précis (Noël Adulte/Enfant, Rentrée scolaire, Fête des Pères) et concerne directement les bénéficiaires (le salarié en tant que parent et son enfant)

2

L'attribution est conforme aux usages pour chaque évènement :

- Noël Adulte : 171€ ≤ 171€
- Noël Enfant : 75€ < 171€
- Rentrée scolaire : 80€ < 171€
- Fête des pères : 40€ < 171€

3

La nature des biens, les magasins ou rayons concernés sont précisés sur chaque carte (ex: mention « hors carburant et alimentaire courant »)

Les 3 conditions sont simultanément réunies

## EXEMPLE CAS N°3

> 5% du Plafond (> 171€)

Un salarié reçoit pendant l'année 2017 :

- une carte cadeau de 115€ pour son mariage
- une carte cadeau de 100€ pour Noël
- un cadeau physique de 200€ pour la naissance de son enfant

Le montant total des dotations est de 415€ (115+100+200) > 171€

L'analyse s'effectue donc au cas par cas

1

L'attribution est faite lors d'évènements URSSAF précis (Mariage, Noël, Naissance) et concerne directement les bénéficiaires (le salarié en tant que parent et son enfant)

2

L'attribution est conforme aux usages pour 2 évènements sur 3 :

- Mariage : 115€ < 171€
- Noël : 100€ < 171€

**MAIS Cadeau Naissance : 200€ > 171€**

3

La nature des biens, les magasins ou rayons concernés sont précisés sur chaque carte (ex: mention « hors carburant et alimentaire courant »)

Les 3 conditions sont simultanément réunies pour 2 évènements sur 3

**EXONERATION**

**EXONERATION**   
pour les cartes de 115€ et 100€

**SOU MIS À COTISATION**  
DÈS LE 1<sup>ER</sup> € VERSÉ  
pour le cadeau physique de 200€

Besoin d'une explication ?

Toutes les solutions Comité d'entreprise d'illicado sur [www.illicado.com](http://www.illicado.com)

Ou contactez votre conseiller au **0 825 86 85 84** Service 0,15 € / min + prix appel

**N°1 de la carte cadeau**   
multi-enseignes en France